

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 MAI 2018 A 19H**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18 (en début de séance) 19 à partir présentation point n°1

Procurations : 5 (en début séance) 4 à partir point n°1

Absent : 0

Votants : 23

L'an deux mille dix- huit et le 14 Mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 2 Mai 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALLIOT Lucille - ALVADO régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - RUQUET Adolphe - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : SANTACRUZ Roger à PONS Bernard, BARRIOS-CHETCUTI Katia à Magalie ALBERT, CROS Bénédicte à Lucille ALLIOT pour le début de la séance, DESPIERRE Francis à AUDOUIN Yves, GAC Catherine à FAIVRE Sébastien

Après vérification du quorum la séance est ouverte à 19h10

MAILHOL Sylvie est désignée secrétaire

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2018.

M.FAIVRE souhaite apporter une précision à la rédaction du point n°4 « il s'est dit favorable à une augmentation des impôts locaux si ces derniers sont affectés à des investissements dans les secteurs de l'éolien ou du solaire. »

Il ajoute d'autre part, que M.DESPIERRE avait proposé la fusion entre communes pour réaliser des économies et que cette proposition ne figure pas dans le compte rendu.

Mme le maire prend en compte ces deux remarques et le procès- verbal est validé à l'unanimité avec les modifications souhaitées par M.FAIVRE.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit du point n° 4 : lancement du marché de fourniture de gaz.

Les élus valident à l'unanimité cette demande.

I) PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Madame le Maire étant membre de droit de l'AGESEP (Association Gestion Etablissement Sclérose En Plaques) elle indique qu'elle ne rapportera pas ce dossier et qu'elle ne participera pas au vote.

(Mme CROS rejoint l'assemblée).

Le 1^{er} adjoint M.AUDOUBERT, rapporteur du dossier, rappelle que la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'étant pas adaptée pour garantir la livraison du nouveau centre Pierre Hanzel dans les délais souhaités, la commune avait délibéré le 06/02/2018 pour prescrire une révision allégée du PLU.

Cette révision visait à ouvrir à l'urbanisation des terrains communaux situés au lieu-dit Marfaut.

La Préfecture nous a informés que compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, la procédure adaptée pour mener à bien cette opération était une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

M.AUDOUBERT précise que cette modification ne change rien sur le fond mais cela implique :

- D'une part, que la commune annule la délibération du 06/02/2018 prescrivant la révision allégée
- D'autre part, que la commune prescrive la déclaration de projet relative à la création du Centre Pierre Hanzel et engage la mise en compatibilité du PLU spécifiquement pour le terrain devant accueillir le centre.

M. AUDOUBERT demande s'il y a des questions.

M.FAIVRE demande si la station d'épuration sera suffisamment dimensionnée pour traiter les eaux rejetées par le centre. Une réponse positive lui est donnée.

M.AUDOUBERT propose de passer au vote et la procédure présentée est validée à l'unanimité (Mme VEZAT ne prend pas part au vote)

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

II) SDEHG : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE-VILLE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public du centre-ville.

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la haute Garonne a réalisé un avant-projet sommaire portant sur le remplacement de 105 lampes par des lampes LED, permettant une économie annuelle d'énergie de 72%.

Le SDEHG financerait ce projet à hauteur de 80% avec un reste à charge pour la commune de 30 631 €.

B.CROS et S.FAIVRE se félicitent de la réalisation de ce projet et souhaitent qu'une communication soit faite auprès des Rivois.

Les élus procèdent au vote et valident à l'unanimité l'engagement de la contribution communale d'un montant de 30 631 €

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) ASTREINTES AGENTS TECHNIQUES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Deux agents techniques mis à disposition par le SIVOM et intervenant pour le compte de la commune effectuent à tour de rôle des astreintes durant le week-end afin d'intervenir sur les installations communales en cas de panne ou d'incident.

A compter du 1^{er} Juillet ces agents seront intégrés dans le personnel communal et la commune doit délibérer sur les modalités de rémunération ou de récupération.

Mme le Maire définit ce qu'est une astreinte, précise la différence entre la période d'astreinte et la période d'intervention et détaille les modalités de rémunération ou de récupération prévues par les textes :

- montant brut de l'indemnité d'astreinte du vendredi soir au lundi matin :
116.20 €

- si elles ne sont pas indemnisées, les interventions effectuées par un agent durant une période d'astreinte donnent lieu à un repos compensateur correspondant au nombre d'heures de travail effectué majoré :

- de 25% pour heures effectuées le samedi
- de 50% pour heures effectuées la nuit
- de 100% pour heures effectuées dimanche ou jour férié

Elle indique qu'un projet de délibération sera adressé au Centre de Gestion pour validation par le comité technique, avant mise en place effective.

Les élus valident à l'unanimité les modalités ci-dessus décrites.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) PROCEDURE MARCHÉ GAZ :

Mme le Maire informe les élus que le marché gaz conclu en 2015 avec l'entreprise ENI GAZ portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz arrive à échéance le 31/07/2018.

Elle propose de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée et d'engager le prestataire UNIXIAL pour la rédaction des pièces du marché et de l'analyse des offres.

Elle rappelle que ce prestataire était déjà intervenu pour la commune en 2015 et que la commune avait réalisé une économie annuelle d'environ 15 000 € brut sur le marché gaz.

Les élus votent à l'unanimité le lancement de la nouvelle consultation pour le marché gaz et retiennent le cabinet UNIXIAL pour assister la commune dans cette procédure.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

1/ Intempéries : dégâts sur voirie

Mme le maire informe les élus que la circulation est coupée dans le secteur du « Trou de la Lune », car la chaussée a cédé sur une large portion suite aux intempéries.

Une expertise en présence de toutes les parties concernées aura lieu le 12/06, expertise déterminante compte tenu des coûts liés à la remise en état de cette voie.

Un autre affaissement de chaussée s'est produit sur le chemin piéton reliant la route départementale au terrain de foot, par mesure de sécurité cet itinéraire a été fermé à la circulation.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

2/ Espaces verts : La commune accueillera sur les espaces verts situés derrière la cathédrale et le centre Pierre Hanzel un troupeau de brebis. Cette opération vise notamment à nettoyer les berges actuellement envahies par la Renouée du Japon.

Un bilan de cette action sera effectué et s'il est concluant cela pourra être étendu à d'autres emplacements.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

3/ Mme le Maire fait part du projet lancé par le Pays du Sud Toulousain, portant sur une étude de barrage hydro-électrique sur les rivières du territoire. Le bureau d'étude engagé est chargé de réaliser un diagnostic.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

4/ Plan d'eau : Mme FOING mentionne que de nombreuses incivilités ou dégradations ont lieu au plan d'eau (jet de détritux, feux de camp malgré interdiction, ponton flottant détaché...).

Elle souhaiterait que des panneaux rappelant l'interdiction des feux, de la baignade et demandant le respect de la faune et de la flore soient installés.

Respect de la faune d'autant plus nécessaire que la roselière abrite des cygneaux nés ce printemps.

Mme VEZAT-BARONIA se félicite du résultat de cette opération sous maîtrise d'ouvrage SIVOM et plusieurs co-financeurs dont la commune ; elle se dit favorable à l'installation de panneaux.

M. BARBERO mentionne que des dégradations s'observent également sur les sentiers de randonnée avec des panneaux vandalisés et arrachés.

Mme le Maire propose de travailler sur la sensibilisation des plus jeunes sur cette question.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

5/ Les travaux sur le Parvis débuteront le 15 Mai, le SMDEA est déjà intervenu et a remplacé toutes les canalisations.

Mme le Maire informe par ailleurs que l'ancienne boulangerie JOURDA va réouvrir, puisqu'un acheteur s'est positionné sur ce commerce.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

6/ Mme le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé aux fêtes du **Papogay** et ont contribué au bon déroulé de cette manifestation.

Elle salue la mobilisation de la gendarmerie et déplore un seul incident sur le week-end

Séance levée à 20H.

Le Maire
Maryse VEZAT-BARONIA

